

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 40

Artikel: Le riflard
Autor: E.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On peut pas se tromper. — M. ... propriétaire, à la Côte, d'un important domaine cultivé par un fermier, s'en alla, l'autre jour, rendre visite à ce dernier.

Devant la maison, il vit le fils du fermier, un garçonnet de dix ans, qui s'amusait près de la fontaine.

— Adieu, Charlot, ton papa est-il à la maison? demanda M. ...

— Non, M'sieur, y n'est pas à la maison; il est là-bas, vers les cochons. Vous le reconnaitrez bien, c'est celui qui a une casquette!

Histoire de l'art. — Sous les auspices de la Société vaudoise des Beaux-Arts, huit séances d'histoire de l'Art, avec nombreuses projections lumineuses, seront données par M. Raphaël Lugeon, sculpteur, du 9 octobre au 27 novembre 1917, au Palais de Rumine (Salle Tissot), chaque mardi, de 5 à 6 heures, sur la peinture en Italie et en France, des origines à la fin du XVI^{ème} siècle. Le prix du cours est de 10 fr.; il est gratuit pour les membres de la Société vaudoise des Beaux-Arts sur présentation de leur carte de 1917.

Valaisanneries du „Conteur“

Les noix d'antan.

CERTAIN trimardeur, un des plus parfaits types du genre — la tradition ne dit pas qu'il était Valaisan — rôdait par monts et par vaux, feignant de chercher du travail et remerciant sincèrement le bon Dieu de n'en point trouver!

Chemin faisant, il arrive un jour tout près d'une ferme isolée dans la plaine, et en travail d'imagination en vue d'un bon tour à faire il s'arrête sous un gros noyer tout chargé de fruits ne demandant qu'à être « gaulés » au plus tôt. Pendant un bon quart d'heure il reste là, immobile, comme en extase. Surprise de ce manège, la fermière qui l'observait du seuil de son logis, vient à lui et l'interpelle.

— Mais, que faites-vous là à guigner continuellement ces noix? Est-ce que par hasard vous n'en auriez jamais vu jusqu'à présent?

— Oh pardon, Madame, je suis un pauvre homme bien matheureux! Il y a des semaines déjà que je cherche à m'embaucher quelque part. Mais je n'ai pas réussi à trouver le moindre travail.

Et le rusé compère se prenait à sangloter.

— Mais consolez-vous! Il y a justement ces noix à gauler et d'autres travaux à ma ferme. Je vous embauche volontiers.

Le vagabond remercia la dame avec effusion. Mais comme il n'avait rien mangé depuis deux jours au moins, disait-il, il n'avait pas la force de se mettre à l'ouvrage tout de suite. La fermière le fit entrer dans son logis et lui apporta promptement de quoi lester son estomac vide. Avec du jambon, pain, fromage et bon vin blanc il se restaura copieusement.

Ce repas achevé, c'était le moment de se mettre à la besogne. Déjà l'homme paraissait moins pressé qu'autour de la table. Gaule en main et les yeux fixés vers la cime du noyer il perdait son temps à tourner et à *tournailler* sans cesse autour du pied de l'arbre.

Surprise et impatientée de ces singulières façons, la fermière l'interpelle de nouveau.

— Mais que diantre faites-vous encore?

Le gaillard de répondre imperturbable;

— Oh madame, j'examine si les noix de l'an passé sont bien toutes tombées et s'il n'en reste point encore sur l'arbre.

— Mais, nianiou, il y a belle lurette que les noix de la dernière récolte sont ramassées.

— Oh! puisque les noix de l'an passé sont tombées, celles de cette année tomberont également. Il est inutile de les battre avec la gaule. Moi, je m'en vais ailleurs, au revoir, madame. Et il s'en alla, tout en esquissant le geste d'enlever son chapeau.

Et il disparut sur la route, son baluchon râpé sur le dos.

MAURICE GABBUD.

L'ESPRIT PASTORAL

MONSIEUR le pasteur Ch. Correvon — le frère de feu le juge cantonal Gustave Correvon et du botaniste Henri Correvon, à Floreyres, Genève — actuellement pasteur à Francfort sur le Mein, raconte dans le *Journal religieux* que G. Tophel, qui vient de mourir, à Berne, a été, à Yverdon, le collègue du pasteur Paul Perrelet, l'un des évangélistes les plus intrépides et des orateurs les plus populaires qu'aient connus nos églises.

Perrelet avait des sorties soudaines comme des fusées.

Il se rencontra, un jour, à Yverdon, dans le cabinet du dentiste avec son collègue de l'Eglise nationale. L'homme de l'art — c'est le dentiste que je veux dire — ne sachant qui, du libriste ou du national, avait la priorité, leur demanda par lequel il doit commencer.

— Commencez par mon collègue de l'Eglise nationale, lui crie, impétueusement Perrelet, et arrachez-lui la dent qu'il a contre l'Eglise libre.

B.

LE RIFLARD

DEPUIS tantôt un mois, le parapluie est au rancart. Personne ne le plaint. C'est un compagnon dont on se passe volontiers. Il n'évoque guère que le souvenir des jours gris, des jours moroses. Certains amoureux, peut-être, dont il facilita, encouragea, abrita les témérités — oh! en tout bien tout honneur — lui doivent-ils un brin de reconnaissance.

La preuve de l'indifférence de l'homme à l'égard du parapluie est dans le fait qu'il perd à tout instant ce compagnon. Il suffit d'un coin de ciel bleu, d'un pâle sourire du soleil à travers les nuages, pour qu'on oublie soudain, avec ingratitude, ici ou là son riflard.

Pour peu, il est vrai, que le parapluie oublié ait quelque élégance, il n'est pas longtemps abandonné; il trouve bien vite un amateur, sinon un ami.

Il est juste de faire aussi exception en faveur de plusieurs disciples de Ste Catherine, inséparables de leur parapluie, duquel — on pourrait le supposer — elles espèrent une protection que d'aucuns, irrévérencieusement, prétendent superflue.

Certains ecclésiastiques, vouent de même à leur parapluie une fidélité qu'on serait — bien à tort, assurément — tenté de prendre pour un signe de constante défiance envers le ciel, où s'élèvent leurs regards et dont ils célèbrent les bienfaits.

Quelle est l'origine du parapluie? Elle doit vraisemblablement remonter, pensez-vous, au jour de la première averse. C'est possible. Quoi qu'il en soit, voici, à ce propos, quelques renseignements. Puisse cette évocation de l'acte de naissance du riflard ne pas le faire soudain quitter la retraite où nous nous félicitons de le voir relégué.

Qu'il s'agisse du parapluie, du parasol, ou de l'ombrelle, ils semblent avoir été connus dès les temps les plus reculés. Ils paraissent avoir pris naissance chez les Chinois, les Egyptiens et les Assyriens, et ils étaient réservés à l'usage des princes et des souverains. C'est seulement dans la seconde moitié du xv^e siècle qu'on voit apparaître en France ces ustensiles qui ont reçu depuis de nombreux perfectionnements. On peut même avancer que le parapluie ne fut vraiment en vedette qu'au milieu du XVIII^e siècle.

Et de suite, lisons-nous dans *l'Echo de la Semaine* il devint l'objet d'une de ces petites industries qui donnaient une physionomie si curieuse au Paris d'autrefois: munis, suivant la saison, de parapluies ou de parasols, les gagne-deniers commencèrent à s'installer soit

à l'entrée de la cour du Carrousel, soit aux extrémités des ponts, et les clients ne leur firent pas défaut. Cependant, des abus n'ayant pas tardé à se produire, l'autorité dut réglementer la nouvelle industrie, « la sûreté publique étant intéressée à ce qu'il n'y ait point surtout pendant la nuit de rôdeurs dans les rues et carrefours ». L'ordonnance de police peu connue, relative aux parapluies et parasols publics, fut prise par M. de Sartine en 1769; il y est dit en substance:

« L'objet qu'on a, en établissant des parapluies publics pour la nuit comme pour le jour, est de procurer aux habitants une commodité de plus dans la ville et aux gagne-deniers de nouveaux moyens d'existence. Ces derniers, par ordre de Mgr. le lieutenant de police, devront porter une lanterne sur la porte de laquelle figurera le numéro correspondant du parapluie. » Le règlement ajoute naïvement « cette lanterne ne doit pas servir de falot, les lanternes à réverbère étant plus que suffisantes; elle permettra seulement de reconnaître le porteur du parapluie et de faire le paiement ». Les parapluies, enregistrés par signalement, nom et demeure du possesseur, étaient délivrés au bureau de la direction, rue Saint-Denis; ils étaient « de taffetas vert, solides, bien conditionnés et numérotés ». On commença à en distribuer le samedi 16 septembre 1769; l'ordonnance citée se termine ainsi:

« La saison n'exigeant plus qu'il y ait des parasols pour le Pont Neuf, la direction fera cesser ce service public le 17 pour ne le recommencer qu'à la belle saison tant pour ce pont que pour celui de la Tournelle, le Pont-Royal, le Carrousel, la place Louis XV et autres endroits où on croira que cette commodité peut être utile. » E. L.

Pour rajeunir les vêtements. — Si nous ne possédons encore d'autre moyen de nous rajeunir que l'hypothétique Eau de Jouvence, il n'en est pas de même des vêtements. Il y a plusieurs moyens de leur redonner une apparente jeunesse. En voici un. La recette est précieuse par ce cher temps.

Le graissage de l'usure d'un vêtement de drap, quel qu'il soit, est enlevé par de la benzine, de l'essence de pétrole; pour éviter l'auréole que laissent ces produits, il faut, tandis que l'étoffe en est encore imbibée, saupoudrer de gypse ou de lycopode, que l'on n'aura qu'à brosser une fois sec. Lorsque le manteau est entièrement graisseux, on le pétrit comme pour le savonnage, avec de la terre glaise, délayée dans de l'eau, puis on rince à grande eau pure. Les cols gras se nettoient avec de l'eau ammoniacale, en répétant l'opération à trois et quatre reprises, et en enlevant chaque fois, avec un couteau à papier, l'écume qui se forme sous le chiffon mouillé à l'aide duquel on frotte; pour terminer, on passe un linge propre et de l'eau ordinaire. Ne pas oublier encore que l'eau ammoniacale ravive la couleur bleue et que le jus de citron fait revenir la teinte du drap rouge, qui change de couleur sous l'influence du nettoyage. D'autre part, pour remettre à neuf les draps fatigués, usés, les teinturiers emploient un mélange excellent dans les proportions suivantes:

Pour un litre: essence de térébentine 264 grammes 30; ammoniaque 190 gr. 20; alcool méthylique 250 gr. 30; éther 22 gr. 50; éther acétique 22 gr. 20; eau 250 gr. 20.

Les « parements », les revers de soie trop lustrés, reprennent leur apparence naturelle, par la vapeur d'eau: on tient au-dessus de la soie une serviette mouillée, sans la faire toucher, puis une seconde personne repasse au fer très chaud. La vapeur d'eau qui se dégage alors suffit à rafraîchir le tissu. Si au contraire, le lavage enlève le lustre d'une étoffe qui doit conserver un aspect brillant, on le lui rend en passant à l'endroit terni, et dans le bon sens de l'étoffe, une brosse humectée d'une eau contenant un peu de gomme arabique. On applique ensuite sur cette même place un morceau de papier; par dessus, un morceau de drap, et enfin, une planche lisse, surchargée de poids, sous lesquels on laisse sécher la partie traitée.